

Metz, le 18 mars 2026

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Monsieur le Directeur de la société
LINGENHELD Aménagement
9A rue St Léon IX
57850 DABO

OBJET : Dossier Loi sur l'eau – Rejet des eaux pluviales du lotissement
Rue du Lin à 57220 CONDÉ-NORTHEN

Courrier de non opposition

RÉF. : Enregistrement par téléprocédure sur Service-Public.fr

P.J. : 1 fiche récapitulative et descriptive du IOTA

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception de la version dématérialisée du dossier de déclaration réactualisé, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), déposé par votre mandataire, le bureau d'études LOLLIER Ingénierie de 67170 Mittelschaeffolsheim, concernant le projet :

- **Gestion et rejet des eaux pluviales concernant le projet de création du lotissement Rue du Lin à CONDÉ-NORTHEN, de 22 lots destinés à l'habitat résidentiel**

Après instruction de votre dossier de déclaration conformément aux articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement, pour lequel un nouveau récépissé vous a été délivré lors de l'enregistrement des documents complémentaires en téléprocédure sur Service-Public.fr en date du 02 février 2026 sous le n° DIOTA-251016-133607-361-011, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration modifiée.

Le descriptif sommaire de l'opération, telle qu'elle est proposée dans le dossier modificatif de février 2026, est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers dans un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de 57220 CONDÉ-NORTHEN où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Carine RAUCH

Copie par mail (mairie@conde-northen.fr) à :

- M. le Maire de la commune de 57220 CONDÉ-NORTHEN pour affichage du récépissé de déclaration et du présent courrier et retour d'un certificat d'affichage via le lien dans le mail de transmission GUNenv